

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS
945-15-2025 ET 1157-2025

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire du 10 mars 2025, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- Règlement 945-15-2025 modifiant le Règlement 945-2008, tel qu'amendé, déléguant le pouvoir de dépenser, d'engager des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité
- Règlement 1157-2025 relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes destiné au développement économique de la Ville de Bromont

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 11^e jour du mois de mars 2025.

Marie-Pier Therrien
Greffière adjointe